

LA CGTPJJ MOBILISEE POUR LES AGENTS DE L'UEHC DE PERPIGNAN

Sur l'antenne de Radio France Bleu Roussillon :
Réécouter le Podcast de France Bleu Roussillon



SOCIAL

Huit agents de la protection judiciaire menacés de mutation « dans l'intérêt du service »

Selon la CGT, à la suite d'une enquête de l'inspection générale de la justice, la direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse a décidé de muter hors du département sept personnels éducatifs et un cuisinier officiant à l'unité d'hébergement pour mineurs délinquants de Perpignan. Le syndicat, qui dénonce depuis plusieurs années des dysfonctionnements notamment liés au management dans la structure, s'insurge.

Prise en charge dangereuse des mineurs, souffrance des agents, tensions avec les cadres, dysfonctionnements de la ligne hiérarchique... : tels seraient, selon des sources internes, quelques-uns des éléments qui auraient poussé la direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) à saisir l'inspection générale de la justice au sujet de l'Unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) de Perpignan, prévue pour accueillir une dizaine de jeunes de 13 à 18 ans sous mandat judiciaire. Difficile d'obtenir une confirmation officielle sur ce point : sollicitée ce jeudi, la direction régionale de la PJJ n'a pas

donné suite pour l'instant. Quoi qu'il en soit, après l'enquête de l'inspection générale, qui aurait notamment préconisé « une large recomposition de l'équipe », la direction régionale a, selon la CGT, décidé de muter au 1^{er} avril, « dans l'intérêt du service », la moitié des éducateurs (7 sur 14), ainsi qu'un cuisinier. Sur des postes situés à Rodez, Mende, Albi, Nîmes ou Toulouse. Au choix. Ce qui ne manque pas de susciter l'ire du syndicat, pour qui les salariés ne peuvent pas être tenus pour responsables des dysfonctionnements au sujet

desquels ils ont lancé de multiples alertes.

■ « Ambiance délétère »

Ce qui s'est réellement passé à l'UEHC de Perpignan ? Là aussi, difficile de faire la part des choses en l'absence de réponse de la direction.

« Nous n'étions plus assez nombreux pour accomplir nos missions »

Cependant, selon l'une des salariées concernées, les premiers « gros dysfonctionnements » datent de 2018. « Il y a eu des incidents assez importants, des jeunes qui se sont battus, des éducateurs qui ont pris des coups et des cadres qui estimaient qu'il ne s'agissait pas d'acci-



Les agents en question officient à l'Unité éducative d'hébergement collectif de Perpignan. Photo Paul Mangin

dents du travail, détaille-t-elle. Certains agents se sont mis en arrêt. Parfois, nous n'étions que la moitié de l'équipe. Nous n'étions plus assez nombreux pour accomplir nos missions. » Le secrétaire national de la CGT-PJJ, Josselin Valdenaire, connaît bien le dossier. « Cela fait quelques années qu'il y a

des problèmes dans cette structure, confirme-t-il. Nous n'avons pas accès au rapport qu'a rendu l'inspection générale. Nous ne comprenons pas ce que l'on reproche à ces agents. Ils parlent d'un fonctionnement collectif qui a contribué à une ambiance délétère. Cela veut tout et rien dire... »

■ « Remplacés par des contractuels »

L'animatrice du pôle revendicatif de la CGT66, Karine Tartas, acquiesce : « La direction met tout sur les épaules de l'équipe éducative alors qu'il y avait à notre sens des choses à reprocher à la hiérarchie. Si les agents ont commis des fautes, il faut enclencher une procédure disciplinaire, dans laquelle ils auront accès au dossier et pourront se défendre. Et s'ils n'en ont pas commis, il faut abandonner ces procédures de mutation. » Circonstance aggravante aux yeux de la CGT : dans l'attente de leur mutation, les agents concernés ont, selon elle, été envoyés sur d'autres missions et remplacés à l'UEHC par des contractuels au statut précaire. **Arnaud Andreu**

➤ La CGT appelle à la mobilisation ce mardi 23 février, à partir de 11 h 30, devant la direction territoriale de la PJJ, à l'espace Méditerranée de Perpignan.

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Mobilisation autour des huit agents menacés de mutation

Hier matin, plusieurs dizaines de manifestants ont répondu à l'appel de la CGT 66, pour apporter leur soutien à huit agents de la protection judiciaire de la jeunesse de Perpignan, menacés de mutation « dans l'intérêt du service ».

Une « injustice », un « coup de force », voire « une violence institutionnelle ». C'est ce qu'est venue dénoncer la CGT, ce mardi 23 février, devant la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse à Perpignan, après l'annonce de la mutation « dans l'intérêt du service », de huit agents de l'Unité éducative d'hébergement collectif (UEHC), dont sept éducateurs et un agent technique.

« S'il y a eu faute professionnelle, qu'ils le disent, et qu'ils engagent des mesures disciplinaires envers les agents, qui pourront alors se défendre ! », plaide Marie-Claude Chollet, pour la CGT PJJ 66. Car c'est bien la source de l'incompréhension des agents concernés, lesquels sont déjà déployés sur d'autres missions, et remplacés sur leurs postes par des contractuels.

Après des dysfonctionnements – « qu'on avait nous-mêmes signalés », précise Edith Pugnet, une des agents concernées – un contrôle a eu lieu au sein de l'UEHC de Perpignan. Le rapport qui y fait suite parle « d'une ambiance délétère, un fonctionnement clanique, mais jamais de faute individuelle », ajoute Edith Pugnet.

Cette mutation est donc vécue comme une « punition », par les agents, « d'autant qu'on l'a su trop tard pour pouvoir participer au mouvement et faire nos vœux. Il ne restait donc que des postes à plus de quatre heures de route de chez nous », explique cette dernière. Sa situation a fortement mobilisé autour d'elle, puisqu'elle est également conseillère départementale, et conseillère municipale à Cabestany : « C'est inadmissible, injuste, et on ne veut pas qu'elle parte », affirmait



Plusieurs dizaines de manifestants ont répondu à l'appel de la CGT, en soutien aux huit agents de la protection judiciaire menacés de mutation.



Edith Pugnet, une des agents concernées par la mutation « dans l'intérêt du service ».

« S'il y a faute professionnelle, qu'ils le disent et qu'ils engagent des mesures disciplinaires »

d'ailleurs Jean Vila, maire de la commune, venu en soutien. Au-delà de la situation personnelle de tous ces agents, la CGT s'inquiète que « ce qui se passe à la PJJ ne se reproduise ailleurs, dans la fonction publique territoriale », complète Marie-Claude Chollet. Après plusieurs semaines de mobilisation, la CGT PJJ 66 ne compte pas en rester là : « Les agents concernés

ont tous un avocat et iront devant le tribunal administratif dès qu'ils recevront la notification de mutation. Et nous les soutiendrons », affirme la représentante syndicale. Une lettre a également été adressée au préfet pour lui exposer la situation et lui demander d'intervenir.

Océane Laparade



Maltraitance des salariés au ministère de la justice

Social Perpignan. Huit agents PJJ*, éducateurs spécialisés pour la plupart d'entre eux et fonctionnaires du ministère de la justice, vont être déplacés sans aucune concertation, « dans l'intérêt du service ». Très loin.

La protection judiciaire de la jeunesse est une direction du ministère de la Justice dont les missions résident dans la réinsertion sociale des jeunes délinquants et le suivi des mineurs en danger » (Site ministère). Les jeunes de 13 à 18 ans, mineurs et délinquants, sont ainsi accompagnés dans leurs parcours, et suivis par un juge ayant décidé d'une peine alternative à l'enfermement carcéral, ou suivant un enfermement. Certains établissements, avec hébergements, abritent ces parcours (E.P.E.I)*. L'UEHC Perpignan est l'un de ces établissements. Et rien n'est facile.

Des incidents depuis plusieurs années, et une inspection...

Le public est difficile, par définition. 16 jeunes donc, suivis par la justice, y sont accompagnés, dont 12 en hébergement collectif et 4 en famille d'accueil. Des tensions naissent. Des rixes et des agressions ponctuent régulièrement la vie de l'établissement. Les éducateurs sont parfois agressés. Depuis 2018, les incidents se sont ainsi multipliés, entraînant, chez les agents, peu soutenus, des absences et des congés maladie. « Nous nous retrouvons souvent en sous effectifs pour pouvoir gérer ces adolescents, et les remplaçants contractuels éprouvent évidemment de grandes difficultés », confie ainsi l'un des salariés. La Direction a diligenté une inspection. Le verdict est tombé en novembre dernier. Les éducateurs sont remis

en cause. « On ne ferme pas le foyer, mais on réorganise l'équipe ! Voilà leurs conclusions ! C'est facile comme ça. Rien sur l'organisation du travail, rien sur l'absence de soutien apporté aux salariés, rien sur les responsabilités des directions dans le « management », minimisant les incidents, rien sur les sous effectifs. C'est donc l'équipe et les éducateurs qui dysfonctionnent. Alors, on déplace la moitié des effectifs, parfois très loin (Rodez, Toulouse, Albi, Nîmes, Mende...), pour les besoins du service. Ce n'est pas acceptable », poursuit l'interlocuteur.

Le syndicat CGT conteste les décisions

Le communiqué du syndicat ne souffre d'aucune ambiguïté, évoquant une « maltraitance institutionnelle ». « Cette mutation ne s'appuie sur aucune faute professionnelle (...). Aucun des agents concernés n'a fait l'objet d'un entretien lui expliquant un quelconque manquement professionnel (...). Les agents n'ont pas eu accès à leur dossier administratif. Tout cela s'apparente à de la maltraitance institutionnelle... ». Évoquant ensuite les conséquences lourdes de ces mutations sur la vie des agents, la CGT demande : « La justification argumentée de ces mutations ; l'annulation pure et simple si aucune faute professionnelle n'est avérée ; la prise en compte par l'administration de la souffrance au travail, autrement que par une réponse coercitive ».

Michel Marc



Mardi matin, importante mobilisation devant la Direction départementale de la PJJ. Il y avait là des militants de la CGT, des éducateurs PJJ du département, mais aussi le maire de Cabestany, et des élus, pour soutenir Edith Pugnet (adjointe à la mairie) et ses autres collègues de travail. Naturellement, le PCF était présent, et après le discours de Freddy Martin, responsable du PCF 66, Françoise Fiter rappelait la situation d'Edith, elle aussi conseillère départementale communiste et confrontée à cette menace de déplacement.